

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Mise à disposition gracieuse des salles Girafe et Jacky de la Maison de Quartier Municipale des Genêts de Villeneuve d'Ascq au profit de l'EFS pour le don du sang en 2021.**

N° : VA\_DEC2021\_26  
Service : Maison des Genêts

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

### décisions

De mettre à disposition, à titre gratuit, les salles Girafe et Jacky de la Maison de Quartier Municipale de ville de Villeneuve d'Ascq pour les besoins de prélèvement de sang effectué par l'établissement du sang l' EFS-Nord de France :

- Le jeudi 15 juillet 2021 de : 7h à 21h
- Le vendredi 20 août 2021 de : 7h à 21 h

Conformément à la convention ci-jointe.

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le lundi 25 janvier 2021

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178123-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 2 février 2021



## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION OCCASIONNELLE DES SALLES MUNICIPALES

**EF5 HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE**

ENTRE, d'une part,

**le Maire de la commune de VILLENEUVE D'ASCQ**

**Hôtel de Ville  
BP 89**

ET, d'autre part,

**Monsieur le Docteur Rémi COURBIL  
Directeur de l'EFS Hauts-de-France - Normandie  
Parc Eurasanté  
20 Avenue Pierre Mauroy  
CS 40121  
59373 LOOS CEDEX**

Il est convenu ce qui suit :

La commune de **VILLENEUVE D'ASCQ** met les locaux suivants à la disposition de l'Etablissement Français du Sang Hauts-de-France - Normandie :

DESIGNATION : **Maison des Genêts**  
ADRESSE : **rue des Tilleuls**

### ARTICLE 1er

Les locaux désignés seront utilisés à l'occasion d'une collecte de sang dans le respect des conditions exposées ci-après :

- Effectif : 80 personnes, étant précisé que la salle peut contenir au maximum 80 personnes.
- Les locaux sont mis à titre gracieux à la disposition de l'Etablissement Français du Sang Hauts-de-France - Normandie, qui devra les restituer en l'état.

L'occupation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, des bonnes mœurs et des règles d'hygiène. Les lieux mis à disposition sont réputés conformes au règlement de sécurité du 25 juin 1980. Ce texte précise les conditions d'application de la réglementation contre les risques d'incendie et de panique que les constructeurs, propriétaires et exploitants sont tenus de respecter.

Un boîtier Wifi (propriété de l'Etablissement Français du Sang) permettant de relier localement les PC portables de la collecte, sera utilisé, sauf avis contraire.

### ARTICLE 2

L'Etablissement Français du Sang Hauts-de-France - Normandie reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les risques propres à son occupation et aux activités exercées dans les locaux mis à disposition.

### ARTICLE 3

L'Etablissement Français du Sang Hauts-de-France - Normandie reconnaît :

- avoir pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité annexées à la présente convention, ainsi que des consignes spécifiques et s'engage à les appliquer et les faire appliquer.
- avoir constaté avec le représentant de la commune l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens de lutte contre l'incendie, et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

En outre, il s'engage à faire son affaire personnelle de toutes plaintes ou actions en dommages et intérêts de façon à ce que la Commune ne soit jamais inquiétée ni recherchée à ce sujet.

### ARTICLE 4

DATE(S) D'OCCUPATION :

Les jours et heures d'occupation pour l'année 2021 seront les suivants :

**jeudi 15 juillet 2021**  
**vendredi 20 août 2021**  
**de 10:00 à 13:00 et de 15:00 à 19:00**

**installation de notre matériel 1h30 environ avant le début des collectes - clôture 1h30 environ après la fin des collectes**

Fait à Villeneuve d'Ascq,  
le.....

Fait à Lille,  
le 08/12/2020

Le Maire,



Pour le Docteur Rémi COURBIL  
Directeur de l'EFS Hauts-de-France - Normandie  
par délégation,

Docteur Véronique MESPLONT  
Responsable du Site de Prélèvements  
de Lille